

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mai 2009

CP 09/05-09

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
(PDI 2009)
APPEL À PROJETS**

Comme je vous le rappelais dans mon rapport sur les politiques départementales d'insertion, approuvé lors du vote de notre Budget Primitif 2009, notre Commission Permanente doit valider le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2009, après avis du Comité de Sélection qui s'est réuni le vendredi 15 mai 2009.

Pour mémoire, notre enveloppe budgétaire 2009 pour l'appel à projets s'élève à 1 121 852 €.

61 opérateurs ont répondu à l'appel à projets lancé le 24 mars 2009, lequel a repris les propositions stratégiques de la réflexion sur l'évolution du PDI que nous avons conduite en 2007 et 2008.

Ce PDI 2009 s'organise ainsi que suit :

Axe II : (5 mesures) : actions d'insertion sociale et de lutte contre les freins à l'emploi

Axe III : (4 mesures) : actions d'insertion pré-professionnelle et de préparation à l'employabilité

Axe IV : (2 mesures) : actions d'insertion professionnelle par la création ou le maintien d'activité

Axe V : (3 mesures) actions d'accompagnement des acteurs à l'évolution du cadre stratégique et réglementaire.

Au terme de l'analyse technique des propositions par les responsables de Pôles et compte tenu de l'avis des Présidents de nos 3 Commissions Locales d'Insertion (CLI), après validation par le comité de sélection, le montant PDI 2009 a été arrêté à la somme de 1 118 534 €, générant une économie de 3318 € sur l'enveloppe disponible.

Vous voudrez bien trouver ci après le détail des crédits programmés par axes et territoires.

Axe	Axe II	Axe III	Axe IV	Axe V	Total par Pays
Pays					
GQG	77 552 €	150 677 €	0 €	0 €	228 229 €
PM	62 051 €	166 151 €	0 €	0 €	228 202 €
PMQ	132 344 €	173 054 €	0 €	0 €	305 398 €
Dépt	110 260 €	89 900 €	132 400 €	24 145 €	356 705 €
Total	382 207 €	579 782 €	132 400 €	24 145 €	1 118 534 €

Ces dépenses seront imputées au Budget Départemental, sous-fonction 544, aux articles suivants :

657 348	95 332,00 €
657 424	1 023 202,00 €

Je vous demanderais de bien vouloir approuver le PDI 2009 dans sa composante Appel à Projets pour un montant de 1 118 534 € et m'autoriser à prendre toutes mesures y attachées.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité de sélection réuni le 15 mai 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le PDI 2009 qui s'organise ainsi qu'il suit, dans sa composante appel à projets, pour un montant global de 1 118 534 € :
- Axe II : (5 mesures) : actions d'insertion sociale et de lutte contre les freins à l'emploi,
- Axe III : (4 mesures) : actions d'insertion pré-professionnelle et de préparation à l'employabilité,

- Axe IV : (2 mesures) : actions d’insertion professionnelle par la création ou le maintien d’activité,
 - Axe V : (3 mesures) actions d’accompagnement des acteurs à l’évolution du cadre stratégique et réglementaire ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures concernant ce PDI ;
- Précise que les dépenses détaillées ci dessous seront imputées aux articles 657348 et 657424 du budget départemental :

Axe	Axe II	Axe III	Axe IV	Axe V	Total par Pays
Pays					
GQG	77 552 €	150 677 €	0 €	0 €	228 229 €
PM	62 051 €	166 151 €	0 €	0 €	228 202 €
PMQ	132 344 €	173 054 €	0 €	0 €	305 398 €
Dépt	110 260 €	89 900 €	132 400 €	24 145 €	356 705 €
Total	382 207 €	579 782 €	132 400 €	24 145 €	1 118 534 €

Adopté à l’unanimité.

Le Président,